

RAPPORT DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT AFRICAIN



INTRODUCTION

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), aujourd'hui Union Africaine (UA), a institué à travers la Résolution CMRes-1290 (XL) de juillet 1990, la Journée de l'Enfant Africain qui se célèbre le 16 juin de chaque année, en mémoire du massacre d'une centaine d'enfants lors d'une marche le 16 juin 1976 à Soweto pour la revendication de leurs droits, en Afrique du Sud. Pour cette 27^{ème} édition, l'évènement a été placé sous le thème : **«L'Agenda 2030 pour un Développement Durable en faveur des enfants en Afrique: accélérons la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances»**. La commémoration est une occasion pour les États africains soucieux du bien-être des enfants et du devenir du continent, de marquer un temps d'arrêt pour faire le point sur la situation des droits de cette couche vulnérable et de prendre des mesures appropriées afin d'assurer davantage son épanouissement.

Le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux consacrés à l'enfant. On peut citer entre autres au niveau international et régional: la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et ses protocoles facultatifs, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBEE), la Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi; la Convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants, etc. Au niveau national, l'arsenal juridique prend tant bien que mal en compte les droits des enfants à travers la constitution, le code pénal, le code du travail, le code civil, des lois spéciales, etc. Le plan institutionnel n'est pas en reste avec la mise sur pied de départements ministériels tels que le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la Promotion de la Femme et la famille en charge de la réalisation des droits de l'enfant. Aux côtés de cela, l'on ne saurait ignorer l'important apport des partenaires de développement.

Toutefois, la situation de l'enfant reste préoccupante au regard des réalités observées sur le terrain. L'accès des enfants aux services sociaux de base que sont : la santé, l'éducation, la nutrition, la protection, l'environnement durable, reste limité. Etc. Des phénomènes et pratiques traditionnelles néfastes subsistent : la traite, l'exploitation sexuelle des enfants ; le repassage des seins et les mutilations génitales ; les mariages précoces, la négligence et l'abandon des parents, les violences et abus divers.etc.

Face à cette situation, NDH Cameroun, All Women Together et la Plate-forme des OSCs « Mon Union Africaine » se sont engagés à interpeller le gouvernement et l'opinion publique sur l'urgence du respect des droits des enfants, à travers une campagne de sensibilisation via les réseaux sociaux.

. De façon spécifique, elle visait à :

- Interpeller le gouvernement à renforcer les mesures de protection des enfants selon les dispositions de la CADBEE;
- Informer le public sur les droits des enfants et les sensibiliser sur l'importance de leur respect;
- Renforcer les mécanismes de lutttes contre les discriminations faites à l'égard des couches défavorisées au Cameroun.

1. ACTIVITES REALISEES

Initiée sous le thème « **Protégeons les droits de tous les enfants et garantissons leur devenir** », l'activité s'articulait en deux points : d'une part, la publication d'une déclaration sur le respect de la Charte Africaine des Droits du Bien-être et de l'Enfant (CADBEE) et la promotion des 17 Objectifs

de Développement Durable (ODD), et d'autre part la publication des messages de sensibilisation à travers les différents réseaux sociaux.

➤ **La publication d'une déclaration**

La déclaration a été élaborée sur la base d'une recherche de données. Ainsi, l'état des lieux sur la situation de la CADBEE a pu être présenté de même que, l'état des lieux sur les violations subit par les enfants aussi bien au niveau local, qu'au niveau international. Le document a été diffusé via le site internet de l'organisation, les réseaux sociaux et mailing list.

➤ **La publication des messages de sensibilisation**

Des mini-messages portant sur les droits des enfants ont été proposés par l'équipe en charge de la campagne. Ils ont fait l'objet d'une analyse et d'une validation préalable. Par la suite, des enfants ont été contactés à travers l'autorisation de leurs parents, pour être photographiés avec les messages élaborés. En outre, une caricature sur les droits de l'enfant a été effectuée par un artiste. Aussi, l'image et les photos des enfants ont été publiées sur le site de l'organisation et sa page facebook.

N°	Messages sélectionnés
1	Oui !! à la liberté d'expression de l'enfant
2	Je suis l'avenir du Cameroun... Cameroun protège moi et assure mes droits !!!
3	Fini le mariage précoce des enfants
4	Fini les enfants soldats
5	Tout enfant a droit à la vie
6	Non au travail forcé des enfants
7	Fini l'esclavage des enfants

2. RESULTATS OBTENUS ET LEÇONS APPRISES

Au terme de 04 jours, environ 800 personnes ont visité le site de NDH et environ 350 personnes ont apprécié les publications sur la page facebook. Comme leçon, nous avons appris l'importance du travail en synergie et l'implication des acteurs externes pour la réussite des activités.

3. DIFFICULTES RENCONTREES

Comme difficultés rencontrées au cours de la préparation et la réalisation de la campagne JAE, nous avons :

- Le temps limité de préparation;
- La logistique insuffisante ;
- La réticence des parents quant aux post des photographies de leurs enfants sur les réseaux sociaux ;
- Faible présence d'enfants provenant des milieux culturels différents ;

4. RECOMMANDATIONS

Il a été envisagé pour la prochaine journée de :

- Préparer l'activité au moins 1 mois à l'avance pour éviter les imprévus de dernière minute ;
- Mettre à contribution toutes les personnes disponibles dans l'organisation ;
- Rédiger un rapport le jour suivant la réalisation de l'activité ;
- Organiser la journée en partenariat avec des associations ou des OSCs qui œuvrent pour le respect et la défense des droits des enfants ;

CONCLUSION

Au final, la campagne a permis de susciter une pensée positive à l'égard des enfants. Environ 1000 personnes ont été touchées par les messages de sensibilisation diffusés en faveur du respect des droits de l'enfant. Au regard de cet intérêt porté par le public à la campagne en quelques jours, nous espérons que cette mouvance incitera à un changement de comportement à l'égard des enfants, et renforcera la prise de conscience par le gouvernement de l'amélioration de l'implémentation des engagements ratifiés.